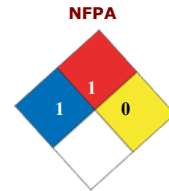


FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit: **Sto Stucco Finisher Medium**
Code de produit: 80261
Numéro de fiche signalétique du fabricant: 80261
Utilisations autorisées/restrictes du produit : Revêtement acrylique à base d'eau.
Nom du fabricant: Sto Corp.
Adresse: 6175 Riverside Drive, SW
 Atlanta, Georgia 30331
Téléphone pour informations générales: (404) 346-3666
Téléphone pour urgences: (800) 424-9300
Fiche signalétique créée le: Juillet 08, 2013
Fiche signalétique révisée le: Juillet 08, 2013
Format de fiche signalétique:



HMIS	
Danger pour la santé selon	1*
Danger d'incendie	1
Réactivité	0
Protection personnelle	X

* Effets chroniques sur la santé

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde: AVERTISSEMENT !
Classe GHS: Irritant oculaire, catégorie 2
 Irritant cutané, catégorie 2
Mention de danger: Provoque des irritations oculaires
 Provoque des irritations cutanées
Conseils de prudence: Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
 Si une irritation cutanée ou des rougeurs se développent : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Aperçu des procédures d'urgence: AVERTISSEMENT ! Irritant.
Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Effets potentiels sur la santé:
Yeux: Risque de provoquer une irritation.
Peau: Risque de provoquer une irritation.
Inhalation: Toute inhalation prolongée ou excessive risque d'entraîner une irritation des voies respiratoires.
Ingestion: Une ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.
Organes cibles: Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Acrylic polymer	Aucunes Données.	10 - 30 par poids	
Calcium carbonate	1317-65-3	30 - 60 par poids	
Crystalline silica (Quartz)	14808-60-7	10 - 30 par poids	
Crystalline Silica (Cristobalite)	14464-46-1	1 - 5 par poids	
Diatomaceous Earth, Flux-Calcined	68855-54-9	1 - 5 par poids	
Naphtha	64742-88-7	0.1 - 1.0 par poids	
Titanium Oxide	13463-67-7	0.1 - 1.0 par poids	
Water	7732-18-5	10 - 30 par poids	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.
Autres soins d'urgence:	Les secouristes doivent assurer leur propre sécurité avant d'assister qui que ce soit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.
Agent extincteur:	Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser un agent extincteur sec ou de la mousse anti-incendie. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Risques de feu peu communs:	Le matériau peut générer des projections au-dessus de 100 °C/212 °F

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA:	1
Inflammabilité selon NFPA:	1
Réactivité selon NFPA:	0

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Méthodes d'endiguement:	Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre, du sable ou un absorbant pour huile.

Méthodes de nettoyage:

Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.
Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Stockage à l'écart de la chaleur directe ou au soleil, les sources de rayonnement UV, peroxydes, ou des radicaux libres Ne pas ranger ou conserver sous une température supérieure à 120°F ou inférieures à 48 °F. Éviter une exposition directe au soleil.
Habitudes de travail:	À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES D'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.
Protection des mains:	Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile ou en caoutchouc naturel.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluje.
Pictogrammes PPE:	

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS**Crystalline silica (Quartz) :**

Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m3 Fraction respirable (R)

Crystalline Silica (Cristobalite) :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m3 Fraction respirable (R)

Diatomaceous Earth, Flux-Calcined :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m3 Fraction respirable (R)

Titanium Oxide :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 10 mg/m3

Remarques : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence de l'état physique:	Liquide.
Odeur:	Légère
Point d'ébullition:	Indéterminée.
Point de fusion:	0°C (32°F)

Gravité spécifique:	> 1
Solubilité:	Miscible dans l'eau
Densité de vapeur:	Indéterminée.
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Pourcentage volatil:	Aucune donnée disponible.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.
pH:	7.5 - 10
Point d'éclair:	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable lorsque les conditions de conservation et de manutention recommandées sont maintenues.
Polymérisation dangereuse:	Aucune polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, sources d'inflammation et étincelles. Matériaux incompatibles. Temps de gel ou températures inférieures à 0°C (32°F).
Matériaux incompatibles:	Matériaux réactifs au contact de l'eau.
Produits de décomposition spéciaux:	La décomposition thermique peut produire des émanations irritantes et des gaz toxiques.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Calcium carbonate :

Numéro RTECS:	EV9580000
Inhalation:	Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 250 mg/m3/2H/24W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Fibrosis, focal (pneumoconiosis)] Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 84 mg/m3/4H/40W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Fibrosis (interstitial) Foie - Autres changements Reins/uretère/vessie - Autres changements] (RTECS)

Crystalline silica (Quartz) :

Numéro RTECS:	VV7330000
Inhalation:	Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 248 mg/m3/6H [Poumons, thorax et respiration - Autres changements Biochemical - Metabolism (intermediary) - Other proteins Biochemical - Metabolism (intermediary) - Effect on inflammation or mediation of inflammation] Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 248 mg/m3/6H [Poumons, thorax et respiration - Changes in lung weight Immunological Including Allergic - Increase in cellular immune response Biochemical - Metabolism (intermediary) - Effect on inflammation or mediation of inflammation] Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 200 mg/kg [Poumons, thorax et respiration - Fibrosis, focal (pneumoconiosis) Poumons, thorax et respiration - Autres changements Métabolisme nutritionnel et général - Changes in iron] Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 40 mg/kg [Poumons, thorax et respiration - Autres changements] Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 40 mg/kg [Immunological Including Allergic - Decrease in cellular immune response] Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 1 mg/kg (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DTmin - Plus basse dose toxique publiée : 120 gm/kg [Système gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée Système gastro-intestinal - Autres changements] (RTECS)

Crystalline Silica (Cristobalite) :

Numéro RTECS:	VV7325000
Inhalation:	Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 43 mg/m3/5H/9D (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Pleural effusion Poumons, thorax et respiration - Autres changements] Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 70 mg/m3/5H/12D (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Fibrosis, focal (pneumoconiosis) Poumons, thorax et respiration - Fibrosis (interstitial) Poumons, thorax et respiration - Autres changements] (RTECS)

Naphtha :

Numéro RTECS:	WJ8930000
Inhalation:	Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 1100 mg/m3/6H/16D (Intermittent) [Reins/uretère/vessie - Autres changements Reins/uretère/vessie - Kidney tumors] Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 550 mg/m3/6H/16D (Intermittent) [Métabolisme nutritionnel et général - Perte de poids ou réduction du gain de poids] (RTECS)

Titanium Oxide :

Numéro RTECS:	XR2275000
Inhalation:	Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 1 mg/kg [Poumons, thorax et respiration - Autres changements Biochemical - Metabolism (intermediary) - Effect on inflammation or mediation of inflammation] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DTmin - Plus basse dose toxique publiée : 60 gm/kg [Système gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée Système gastro-intestinal - Autres changements] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.
Destinée environnementale:	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:	Éliminer le produit conformément aux règlements locaux et de l'état, ainsi qu'aux réglementations fédérales et régionales.
--------------------------	--

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	non réglementé.
Classification de danger DOT:	non réglementé.
Nom d'expédition IATA:	non réglementé.
Numéro ONU IMDG :	non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SARA:	Ce produit ne contient aucune substance chimique devant être déclarée selon la loi américaine SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986) Title III (40CFR, Part 372).
Proposition 65 de Californie:	La ou les déclarations ci-dessous sont présentées dans le cadre de la loi californienne sur l'eau potable [California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)] : AVERTISSEMENT! Ce produit contient une substance chimique qui, selon le gouvernement de Californie, peut causer le cancer.
Canada SIMDUT:	Xi - Irritant
EU Class:	Irritant. Conformément à la réglementation européenne n° 1272/2008 sur la classification, sur l'étiquetage et sur l'emballage des substances et des mélanges.
Expressions de risques:	R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
Phrase de sécurité:	S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols S37 - Porter des gants appropriés.

Calcium carbonate :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
----------------------------	---------

Crystalline silica (Quartz) :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Crystalline Silica (Cristobalite) :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
----------------------------	---------

Canada DSL : Énuméré

Diatomaceous Earth, Flux-Calcined :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Naphtha :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Titanium Oxide :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Danger pour la santé selon HMIS: 1*

Danger d'incendie HMIS: 1

Réactivité selon HMIS: 0

Protection personnelle selon HMIS: X

Fiche signalétique créée le: Juillet 08, 2013

Fiche signalétique révisée le: Juillet 08, 2013

Déni de responsabilité: Les informations et recommandations figurant dans les présentes sont, au mieux de la connaissance de Sto Corp., exactes et fiables à la date de la publication. Sto Corp. ne garantit pas leur exactitude ou fiabilité, et Sto Corp. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes ou dommages dus à leur utilisation. Les informations et recommandations sont soumises à l'attention de l'utilisateur aux fins d'analyse et de vérification, et il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à son utilisation particulière.

Copyright© 1996-2011 Actio Corporation. Tous droits réservés.